

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3155

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 44,

avant le mot :

« élargir »,

avant les mots :

« en augmenter »,

avant le mot :

« simplifier »,

et avant le mot :

« moderniser »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.